

---

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition de la citoyenne Goureau, qui réclame justice pour son fils détenu, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition de la citoyenne Goureau, qui réclame justice pour son fils détenu, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 101;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30253\\_t1\\_0101\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30253_t1_0101_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Ils joignent le tableau des dons faits par les communes, et des sacrifices qu'elles ont faits à la Révolution (1).

La Société populaire a armé et équipé trois hussards jacobins qui sont déjà en présence de l'ennemi (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division.

## 59

La citoyenne veuve Goureau vient réclamer une prompt justice pour son fils, défenseur officieux, détenu en la maison d'arrêt de la Conciergerie.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

## 60

Le citoyen Martin, patriote, maître d'école de la commune de Villette, persécuté et obligé de s'expatrier pour cause de son patriotisme, s'adresse à la Convention pour obtenir protection et sûreté.

Renvoi au comité de sûreté générale (4).

## 61

Le citoyen Jean Bouchore demande une indemnité pour ses effets saisis par les commissaires à Bliescastel, et des secours pour subsister.

Renvoi au comité des secours publics (5).

## 62

Le citoyen Garin réclame le paiement des salaires qui lui sont dus, comme ayant été employé à la garde de différens effets dans la Belgique.

Renvoyé au comité des finances (6).

## 63

Le citoyen Baron, chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la Charente-Inférieure, suspendu de ses fonctions, réclame la justice de la Convention et un prompt rapport de son affaire.

Renvoi au comité de sûreté générale (7).

(1) P.V., XXXIII, 42-43. B<sup>m</sup>, 28 vent. (or suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1180 ; C. Eg., n° 565.

(2) Mon., XIX, 639.

(3) P.V., XXXIII, 43.

(4) P.V., XXXIII, 43. J. Sablier, n° 1180.

(5) P.V., XXXIII, 43.

(6) P.V., XXXIII, 43.

(7) P.V., XXXIII, 43. J. Sablier, n° 1180.

## 64

Les sans-culottes, charretiers de la culture des terres du canton de Brie-sur Yerres (1) félicitent la Convention sur ses travaux, demandent un second jour, par décade, pour se reposer, et une augmentation de gages.

Renvoi au comité de salut public (2).

## 65

André Bleau, soldat invalide, détenu à la grande caserne de la Courtille, sans connoître les motifs de sa détention, réclame sa liberté.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

## 66

Les administrateurs du département de police de Paris font passer l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, montant à 6,030 (4).

[Commune de Paris. Etat arrêté au 14 vent. II] (5)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie .....	485
Hospice du ci-devant Evêché .....	81
Grande-Force .....	625
Petite-Force .....	296
Sainte-Pélagie .....	137
Madelonnettes .....	245
Abbaye .....	137
Bicêtre .....	784
A la Salpêtrière .....	430
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	77
Fermes .....	33
Luxembourg .....	486
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	430
Brunet, rue de Buffon .....	35
Les Picpus, fbg Saint-Antoine .....	150
Réfectoire de l'Abbaye .....	85
Les Angloises, rue Saint-Victor .....	114
Les Angloises, rue de Lourcines .....	112
Caserne, rue de Vaugirard .....	297
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	228
Les Angloises, fbg. Saint-Antoine .....	51
Ecossais, rue des fossés St-Victor .....	91
Saint-Lazare, fbg. Saint-Lazare .....	529
Maison Mahaye, rue du Chemin Vert ..	88
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud ....	44
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	91
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire.	69

Total général ..... 6030

(1) Et non Brie-sur-Gers.

(2) P.V., XXXIII, 44.

(3) P.V., XXXIII, 44.

(4) P.V., XXXIII, 44.

(5) C. 294, pl. 980, p. 9. Certifié par GODARD et CAILLEUX.